



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ecole KPE Laetitia Fournier

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Conformément à la loi, le présent règlement intérieur fixe les règles applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ainsi qu'en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction. Il s'applique dans l'ensemble des locaux où intervient l'organisme de formation, salles de cours, hall d'accueil, extérieurs, parkings, salles de repos et cantines compris.

Article 1. LES HORAIRES ET ASSIDUITÉ :

Les horaires doivent être respectés chaque jour, soit de 9h30 à 13h00 et de 14h à 17h30 (dans certains cas les horaires peuvent être modifiés en fonction du travail à effectuer). L'assiduité aux formations est une condition indispensable pour un bon apprentissage ; cela conditionne la délivrance des attestations de présence et/ou certificats d'aptitude. Tout manquement non justifié aux règles d'assiduité peut entraîner l'exclusion du stage. Pour toute absence pendant la formation, nous demandons à l'intéressé un justificatif et une décharge écrite.

Article 2. MODALITES PRATIQUES DE STAGE, HYGIÈNE ET SECURITE :

A) LES FICHES ADMINISTRATIVES :

Vos adresses et coordonnées : ce document, dont il vous faut vérifier l'exactitude à votre arrivée afin que toute correspondance future se fasse dans de bonnes conditions, est et reste strictement confidentiel et réservé à l'organisme de formation. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder à ces informations ainsi qu'à toutes données nominatives collectées lors du stage (notamment lors des fiches d'appréciation) et les faire rectifier en vous adressant à Laetitia FOURNIER.

Fiche d'émargement : elle est à signer chaque jour, le matin et l'après midi, en renseignant vos noms et prénoms.

Fiche de bilan : dans le souci constant d'améliorer nos stages, nous vous invitons à exprimer votre avis en ce qui concerne la qualité de notre pédagogie et les conditions matérielles du stage. Une fiche de renseignements vous sera remise en fin de cycle.

L'évaluation de stage : à la fin du stage, il vous sera remis soit un certificat d'aptitude soit une attestation de présence (cf. les conditions dans les contrats et programmes détaillés pour chaque module de formation).

B) REPAS ET PAUSES :

Les repas sont à la charge du stagiaire. Un coin cuisine est à votre disposition (frigo, micro-onde, machine à café, bouilloire) ainsi que des assiettes, verres et couverts.

PAR MESURE D'HYGIENE, NI BOISSONS AUTRES QUE DE L'EAU NI NOURRITURE NE SONT ADMISES DANS LA SALLE DE COURS.



RÉGLEMENT INTÉRIEUR (SUITE)

Ecole KPE Laetitia Fournier

Article 3. HYGIÈNE ET SECURITE:

Il est obligatoire de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité et de respecter scrupuleusement les instructions sur ce point.

Lorsque le stage se déroule dans un lieu comprenant un espace repas, veillez à remplir le lave-vaisselle mis à votre disposition. Veillez à ne mettre aucun produit ou objet dans les toilettes.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces publics (hall, salle de cours, espaces communs de repos, toilettes, etc.). Il est interdit de pénétrer dans les locaux de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue et d'introduire dans lesdits locaux de la drogue ou de l'alcool. Les stagiaires doivent prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie qui sont affichées. Ils doivent respecter strictement ces consignes et obéir aux instructions d'évacuation qui leur seront données.

Article 4. SALLES ET MATÉRIELS :

Pour tous les stages, veuillez éviter les chaussures de ville dans la salle de cours. Privilégiez les chaussons ou les chaussettes. Il est recommandé, pour certains stages, de prévoir des tenues vestimentaires souples. Les tables de massage sont fournies par l'organisme. L'accès des locaux où se déroulent les stages de formation est réservé aux stagiaires. Il est interdit d'y introduire des tiers sans l'autorisation préalable de la formatrice sous peine de sanction et ce pour préserver la confidentialité, le respect, et la cohésion du groupe. Les locaux sont réservés à un usage de formation.

Enregistrements et copies : il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 5. DROIT A L'IMAGE :

Tout stagiaire accepte d'être filmé(e) et photographié(e) dans le cadre des activités de formation de Laetitia FOURNIER et l'autorise à utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, les photos et les enregistrements à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

DIVERS :

Merci de couper les téléphones portables pendant les cours, par respect pour l'intervenant et les autres stagiaires, notamment pendant les exercices pratiques.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Laetitia Fournier, kinésiologue certifiée IKC, formatrice en Touch for Health et Stress Release, certifiée et formatrice Brain Gym, relaxologue, coach en développement personnel.

©Laetitia Fournier

Signature du stagiaire et date

La Formatrice. Laetitia Fournier